Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean

6211-08-006

Annexe de questions au promoteur du 7 juillet 2015



Arianne Phosphate

10 juillet 2015

DQ44, Questions au promoteur du 7 juillet 2015

Question: Quelles sont les mesures d'atténuation proposées afin de réduire les impacts sur les paysages agricoles et forestiers représentatifs et d'assurer l'intégration et l'aspect esthétique des installations projetées dans le secteur de la route 172?

Réponse:

Dans le secteur de la route 172, Arianne Phosphate construira un viaduc pour passer pardessus la route 172. Ainsi, cet ouvrage devra être construit en ayant la plus petite empreinte possible. Également, le déboisement sera fait au minimum requis et des arbres seront replantés là où le déboisement aura été excédentaire pour effectuer les travaux. Aussi, les talus seront végétalisés. Enfin, les mesures prévues dans le schéma d'aménagement de la MRC seront respectées.

Question : Est-ce que vous avez réalisé une étude visant à adapter la géométrie des haldes à stériles et le parc à résidus à la morphologie environnante? Si oui, veuillez déposer cette étude et indiquer quel impact elle a eu sur le dimensionnement des ouvrages?

Réponse:

Non, aucune étude n'a été réalisée à cet effet. La morphologie environnante étant déjà composé de collines et plateaux, la halde à stérile ainsi que le parc à résidu, selon toute vraisemblance, se fonderont au paysage une fois complètement revégétalisé à la fin de l'exploitation. De plus le parc à résidus s'adossera à une montagne sans dépasser la hauteur de celle-ci. Les critères directeurs dans la détermination du dimensionnement et de l'emplacement des deux types d'ouvrage ont été la stabilité, l'empreinte minimum, la distance minimum entre la fosse et la halde stérile de façon à minimiser les émissions de GES, l'impact minimum sur les cours d'eau, l'impact minimum sur la productivité forestière.